

Bourse à l'apprentissage

L'agglomération boulonnaise a décidé de poursuivre en 2022 le dispositif de la Bourse à l'apprentissage

Son objectif

Encourager les entreprises n'ayant pas ou plus recours à l'apprentissage à se (re)lancer dans la démarche grâce à l'octroi d'une "bourse".

Destinée à l'entreprise, l'aide pourra s'élever à :

- > **500 €** pour un contrat d'apprentissage signé avec un mineur
- > **1.500 €** pour un contrat d'apprentissage signé avec un majeur

Une **seule subvention** pourra être octroyée par entreprise, sous réserve d'éligibilité et dans la limite des crédits disponibles.

Conditions d'attribution de la bourse

- Votre entreprise a plus d'un an et compte moins de 10 salariés
- Votre entreprise n'a jamais signé de contrat d'apprentissage ou la fin du dernier contrat date de plus de deux ans
- Le siège social de votre entreprise est situé sur l'une des 22 communes de la CAB



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais

www.agglo-boulonnais.fr

[f](https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

[t](https://twitter.com/aggloboulonnais) (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

[y](https://www.youtube.com/c/aggloboulogne) (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

[i](http://instagram.com/aggloboulonnais) (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

[in](https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/) (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS
CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓ JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- > PLAN DU SITE
- > MARCHÉS PUBLICS
- > ACCESSIBILITÉ
- > MENTIONS LÉGALES
- > PROTECTION DES DONNÉES
- > OFFRES D'EMPLOI
- > GESTION DES COOKIES